

CONFERENCE "CONFRONTATIONS"

Pourquoi lancer un nouveau round de négociations commerciales multilatérales ?

**27 septembre 2001
Parlement européen**

**Intervention de M. Jacques Desponts
Président du groupe de travail « OMC » de l'UNICE**

2ème Table Ronde

Peut-on réguler le commerce mondial de façon à encourager des normes élevées de société et d'environnement ?

- Situées à l'intersection de la politique commerciale et d'autres politiques, notamment sociale et environnementale, les questions qui sont soulevées dans ce panel sont très complexes. Ce sont elles qui ont soulevé à Seattle la plupart des manifestations publiques et qui continuent à susciter le plus d'inquiétudes dans l'opinion publique. Il est donc essentiel que chacun puisse expliquer clairement ses positions. J'espère que nous pourrons ainsi répondre à certaines des préoccupations exprimées et lever certaines ambiguïtés.
- Je vais donc, dans le temps qui m'est imparti, essayer de résumer les positions de l'UNICE sur les normes sociales, environnementales et les services. Celles-ci sont le résultat d'un long travail de consultation interne basé sur l'expérience d'entreprises de toutes tailles, petites, moyennes et grandes, actives ou non sur les marchés des pays tiers. Pour plus de détails je vous renvoie aux positions spécifiques de l'UNICE qui sont sur le site Internet de l'UNICE « wto.unice.org ».
- La question des « **clauses sociales** » dans les accords commerciaux n'est pas nouvelle. Depuis la révolution industrielle on en débat. Il est tout à fait clair qu'en Europe nous sommes tous, les entreprises y compris, profondément attachés au modèle social européen et totalement opposés au travail forcé et à toutes formes de travail abusives des enfants. L'action pour la promotion du respect des droits de l'homme et de normes minimales du travail n'est pas, comme beaucoup veulent le faire croire, l'exclusivité des syndicats ou ONG dites sociales ou de développement. Les entreprises européennes s'y sont activement engagées aux niveaux national, européen et international. Deux exemples, de plus en plus d'entreprises européennes développent leurs propres codes de conduite. Les organisations professionnelles, pour leur part, sont actuellement activement engagées dans la promotion des « Lignes directrices » de l'OCDE auprès de leurs membres pour en étendre encore davantage la pratique.
- La plupart des problèmes rencontrés, à part quelques exceptions près malheureuses mais inévitables, se trouvent généralement dans les petites et moyennes entreprises locales travaillant pour le marché intérieur. Des sanctions commerciales n'auraient aucune influence directe sur les comportements délictueux. Elles priveraient seulement les pays concernés de revenus dont ils ont par ailleurs tant besoin.

En outre derrière de nombreux protagonistes des sanctions, sous des aspects humanitaires, se cachent souvent des protectionnistes, d'où les réticences exprimées par les pays en voie de développement. C'est la misère qui est à la racine des problèmes et auquel il faut s'attaquer avec vigueur.

- Le problème est complexe. Ce n'est que dans le cadre d'une approche intégrée rassemblant les principaux moteurs du développement, dont le commerce et les investissements ne sont que des composantes, certes essentielles mais insuffisantes, qu'une action efficace pourra être menée. L'OMC n'a, ni la compétence, ni les ressources nécessaires pour traiter ce type de problèmes.
- Le véritable défi est de trouver des solutions qui aident les pays en voie de développement à promouvoir effectivement et efficacement le développement social dans leurs pays sans leur fermer les marchés des pays développés. Il s'agit d'une combinaison du renforcement des politiques sociales nationales et surtout de leur mise en oeuvre effective, des programmes de développement qui les soutiennent, une assistance technique renforcée et un développement des échanges. Dans tout ce processus, le BIT, spécialisé dans la promotion des normes sociales sur le plan mondial et auquel participent les partenaires sociaux, a un rôle central à jouer. Il doit le faire en relation étroite avec les autres organisations internationales concernées dont l'OMC pour les aspects commerciaux et la Banque Mondiale et le FMI pour les aspects économique, financiers et de développement.
- C'est pour toutes ces raisons que l'UNICE soutient les propositions de la Commission relatives au développement social et est totalement opposée à l'inclusion dans l'OMC de sanctions commerciales à des fins sociales. Elle préconise au contraire une meilleure intégration des pays concernés dans le commerce mondial avec la poursuite de la libéralisation des marchés à la fois pour les marchandises, les services et les investissements, dans un nouveau cycle de négociation ayant le « développement » comme thème central.
- Concernant l'interaction entre le **commerce et l'environnement**, la question est encore plus complexe que pour les aspects sociaux en l'absence d'une organisation mondiale de l'environnement. L'OMC n'est certainement pas à même de développer des normes environnementales. Elle ne peut que traiter des questions commerciales liées à l'environnement.
- Pour éviter tout malentendu sur les positions de l'industrie européenne sur ce sujet qui est certainement parmi les plus difficiles à résoudre avant Doha, je voudrais préciser les points essentiels de la position de l'UNICE en la matière:
 1. L'UNICE est un fervent défenseur du développement durable qui repose sur l'équilibre entre les objectifs environnementaux, économiques et sociétaux.
 2. Elle est favorable à l'inclusion du dossier « commerce et environnement » à l'ordre du jour du prochain cycle de négociation à l'OMC. Pourquoi ? Parce qu'il est grand temps, après plus de quatre années de travaux préparatoires à l'OMC sur ce sujet, de passer à l'action pour répondre aux préoccupations exprimées par les mouvements environnementaux et l'opinion publique sur ces questions en donnant des lignes directrices plus précises et ainsi éviter des conflits potentiels.
 3. L'UNICE a adopté une approche proactive en la matière avec l'objectif principal d'éviter le recours à des mesures commerciales protectionnistes sous le couvert d'objectifs environnementaux. Elle cherche ainsi à répondre

aux inquiétudes exprimées par les pays en voie de développement sur ce sujet.

4. Elle ne demande pas la réouverture des accords existants mais la clarification de certaines dispositions et ainsi trouver des formulations acceptables pour tous, de manière négociée et dans un cadre multilatéral. Cette approche est préférable à des solutions, au cas par cas, à travers le règlement des différends. Tout le monde a à y gagner plutôt que de surcharger inutilement le règlement des différends et risquer l'escalade dévastatrice dans les conflits.
 5. Pour l'UNICE commerce et environnement ne sont pas antagonistes. L'un ne prévaut pas sur l'autre. L'OMC et les accords en matière d'environnement doivent coexister et se renforcer mutuellement. Dans cette perspective les principales questions que l'UNICE souhaite voir traitées dans un nouveau cycle sont :
 - La compatibilité ou non des mesures commerciales prises dans le cadre des accords multilatéraux environnementaux avec les règles de l'OMC. L'UNICE sur ce dossier va même jusqu'à proposer de présumer la compatibilité des mesures commerciales prises dans le cadre des AEM avec les dispositions de l'accord GATT en matière d'exception, pour autant que celles-ci remplissent un certain nombre de critères tels que la nécessité de la mesure et son adéquation avec l'objectif poursuivi.
 - Les étiquetages écologiques afin qu'ils ne deviennent pas des mesures protectionnistes. L'UNICE souhaiterait la confirmation que les règles de l'accord sur les obstacles techniques au commerce s'y appliquent et le développement de lignes directrices pour leur utilisation.
 - Les solutions à apporter aux questions relatives aux procédés et méthodes de production. L'UNICE dans ce domaine plaide le recours à des accords environnementaux multilatéraux.
 6. Je vous invite à vous reporter aux positions détaillées de l'UNICE pour plus de précision sur toutes les questions relatives à ce difficile et complexe sujet de l'environnement à l'OMC.
- Dernier point sur les **services**. Venant de ce secteur, je peux vous confirmer tous les intérêts offensifs des entreprises européennes en la matière. L'Union européenne est le plus grand exportateur de services commerciaux au monde avec 26 % des transactions globales. Les services représentent 40% de la balance des paiements européenne et sont en forte progression.
 - Nos entreprises sont freinées dans leur expansion dans les pays tiers par de nombreuses barrières. Quelques exemples, difficulté à transférer du personnel d'encadrement, contrôles sur les opérations locales, réglementations discriminatoires pour les entreprises étrangères, marchés publics non transparents. L'UNICE s'est donc prononcée en faveur de la poursuite de la libéralisation des marchés de services dans le cadre de l'OMC. Elle considère que les négociations qui sont en cours dans le cadre de l'accord sur le commerce des services (GATS) aboutiront à de meilleurs résultats si elles sont incluses dans un nouveau cycle de négociation.
 - De nombreuses craintes se sont exprimées concernant les risques que ces négociations feraient peser sur les services publics européens notamment en matière d'éducation, de santé ou de distribution d'eau, certains annonçant même leur disparition. Il est grand temps de rétablir la vérité en la matière.

- L'article 1.3.b) de l'accord GATS exclut expressément de l'accord « les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » c'est à dire les services publics. Aucun gouvernement ne s'est exprimé à ce jour pour sa modification, il reste donc d'application pour les négociations en cours.
- Les détracteurs du GATS appuient cependant leur argument sur l'article 1.3. c) qui définit cette catégorie de services comme « tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services ». Ils craignent que la co-existence de services publics et de services privés dans le même secteur, ce qui est souvent le cas, soit interprétée comme des services en concurrence et ainsi non couverts par l'exception.
- Prenons un exemple. Les services de police coexistent avec les sociétés privées de sécurité. Les services fournis ne sont pas en concurrence. Personne ne met en doute le caractère public des services de police. Il est donc clair qu'ils ne sont pas couverts par l'accord GATS. Il en va de même pour les services de santé ou d'éducation où coexistent les deux types de services. Afin de mettre fin à ce débat, les négociations devraient définitivement clarifier cette définition de services publics.
- Il faut en même temps reconnaître que certains pays, dans l'intérêt de leurs citoyens, choisissent d'ouvrir certains de leurs secteurs publics au secteur privé. C'est le cas notamment de certains pays en voie de développement qui souhaitent avoir accès aux services de formation ou de conseils médicaux, par exemple par internet. De telles demandes doivent pouvoir être satisfaites dans les engagements pris par les pays concernés dans le cadre du GATS.
- Deuxième idée fautive, le GATS force les pays à libéraliser leurs services. Faux. Chaque gouvernement est libre de décider l'ouverture ou non d'un secteur ou d'un sous-secteur et de lui accorder expressément le traitement de la nation la plus favorisée ou le traitement national. Aucune obligation ne lui est imposée. Cette approche progressive et par « le bas » permet à chaque pays de suivre son propre rythme.
- Finalement le GATS ne signifie pas déréglementation. Les signataires de l'accord ont explicitement reconnu aux gouvernements le droit de réglementer et d'introduire de nouvelles réglementations afin de remplir des objectifs politiques nationaux. Ce droit n'est pas contesté. Ce que demandent les entreprises c'est une plus grande transparence de ces réglementations et des disciplines pour que celles-ci ne créent pas inutilement de nouvelles barrières aux échanges.
- Tous ces sujets sont extrêmement complexes. Il est important qu'ils soient donc abordés dans un cadre multilatéral, chacun faisant entendre sa voix et ses intérêts.
- Doha, je l'espère verra le lancement d'un nouveau cycle. Ce sera ensuite aux négociateurs de faire progresser le débat afin d'arriver à des résultats équilibrés. L'UNICE est prête à poursuivre la réflexion sur tous ces sujets avec toutes les parties intéressées. L'intérêt général sera mieux servi par un dialogue constructif que par des confrontations violentes visant à imposer des positions par la force. A chacun de nous de prendre ses responsabilités.

Merci